

1877  
 N° 10  
 Le vingt sept Juin à dix heures  
 du matin, devant nous Gabriel  
 Michiers maire de la Commune de Ludon,  
 faisant fonctions d'officier public de  
 l'Etat Civil, sont présentes à la maison  
 Commune pour être unis par le mariage:  
 D'une part: Jean Taudin, âgé de  
 vingt huit ans, Charpentier, demeurant  
 avec ses père et mère à Pissac, chef lieu de  
 Canton, Giroude, au il est né le quatre  
 Juin mil huit Cent quarante neuf fils  
 moyen de Jean Taudin, âgé de Cinquante  
 six ans, Charpentier, et de Marguerite  
 Blanchard, âgée de quarante huit ans, sans  
 profession, Ci-présentes & Consentantes,  
 Et d'autre part: Marie Germain,  
 âgée de vingt sept ans, sans profession, de-  
 meurant avec ses père & mère à Ludon au elle  
 née le trois sept Janvier mil huit Cent  
 Cinquante; fille moyen de Stanislas  
Germain, instituteur, âgé de sixante  
 ans, et de Marie Thérèse, âgée de  
 Cinquante huit ans, sans profession, ci-  
 présentes & Consentantes.

Les futurs époux nous ont remis leurs actes  
 de naissance et le Certificat de publications  
 faites sans opposition dans la dite Commune  
 de Pissac. Les autres publications ont  
 été faites et affichées à Ludon sans opposi-  
 tion le deux Dimanches vingt sept  
 Mai dernier et trois Juin courant.

Sur notre interpellation les futurs époux  
 nous ont déclaré qu'ils ont reçu les Con-  
 ventions Civiles de leur mariage par  
 un Contrat retenu le quatre Juin



Causant par M<sup>rs</sup> Cobay notaire  
à Bourcaut

Nous avons fait lecture nos  
pages. Ces pages, devenues mentionnées  
à cet chapitre de son Code Civil, titre du  
mariage, sur le. Devant respect, des jours,  
et après avoir reçu ses Contrats avec, l'un  
après l'autre la déclaration qu'ils en-  
tendent l'impression par époux de Marie  
Grandin, l'autre premier par époux de  
Jean Candry, nous avons prononcé  
publiquement au vu de celui qu'ils sont  
unis par le mariage, et nous en avons  
dressé une telle charte en présence des  
quatre témoins ci-après désignés:  
Pierre Blanchard, âgé de quatre-vingt ans,  
propriétaire; Pierre Ferry, âgé de six-vingt  
cinq ans, propriétaire. Tous deux  
au lieu d'ici et demeurant à May  
qu'au, Giroude; Albert Colman, âgé de  
vingt-cinq ans, négociant demeurant rue  
des Haussolle, N<sup>o</sup> 1, à Bourcaut, not  
surgent de l'époux. Emile Blanchard,  
âgé de trente ans, propriétaire, Causin  
de l'épouse demeurant à Cousterae,  
Canton de Castelnau. Et ont les époux  
leurs pères et leurs mères et les témoins signé  
après lecture faite.

Et nous leur ont remis leurs copies.

Mariage de l'épouse Jean Candry épouse  
Marguerite Blanchard

Ferry  
Blanchard  
Candry  
Colman  
Grandin  
C. Marraud  
J. Pichin notaire

